



Association Française de Droit de la Santé

www.afds.fr

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 15 MARS 2016

Hôpital Cochin - Salle : Chœur des religieuses

La séance est ouverte à 16h30.

Les membres du bureau de l'association, c'est-à-dire son président Marie-Laure Moquet-Anger, son secrétaire général Guillaume Rousset et son trésorier Joël Moret-Bailly, soumettent à l'assemblée les propositions de modifications des statuts suivantes :

1/ Changement de siège de l'Association

Il est proposé de modifier l'article 1^{er} des statuts de l'association et de changer le siège de l'association, lequel serait désormais le domicile du trésorier en exercice Joël Moret-Bailly (8 rue Geoffroy Saint Hilaire, 75005 Paris).

Cette proposition de modification est acceptée à l'unanimité par l'assemblée, moins une abstention.

2/ Possibilité de nommer membres de droit du Conseil d'administration les présidents d'honneur de l'association, avec voix délibérante, augmentant par conséquent le nombre de membres de cet organe (de 18 à 15 actuellement).

Il est proposé de modifier l'article 6 des statuts de l'association et de permettre aux présidents d'honneur de l'association (actuellement au nombre de trois) d'être membre de droit. Cela permettrait de nommer trois nouveaux membres au sein du conseil d'administration, élargissant ainsi la composition de cet organe. Le conseil serait alors composé de quinze membres élus et de trois présidents d'honneur.

Un débat a lieu quant aux différents avantages et limites de cette modification. A sa suite, le vote est organisé permettant l'acceptation par l'assemblée de cette proposition de modification à l'unanimité, moins une abstention.

Les membres du bureau modifieront de manière effective les statuts sur la base de ces délibérations et transmettront leur nouvelle version à l'autorité administrative compétente.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17h.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et le secrétaire général.

Marie-Laure MOQUET-ANGER

Guillaume ROUSSET